

sur le pays de March, & sur la partie supérieure du lac de Zurich.

Le sixième quartier est nommé *Oblinden*, autrement *Goldenthal* ou *Goldingerthal*. C'est une vallée entre le Canton de Zurich & le Toggenbourg. On y trouve plusieurs hameaux. Le principal est Goldingen. Il y a dans

la vallée une Eglise paroissiale; dont la collation appartient à l'Hôpital de *S. Antoine* à Uznach. Ce quartier est nommé en allemand *Goldenenthal*, c'est-à-dire, le *Val-d'Or*, d'une grande caverne qu'on voit au-dessus du mont *Cham*, & où l'on prétend qu'il y a une terre mêlée d'or.

A R T I C L E S I X I E M E.

LE COMTÉ DE BADEN, de Religion mixte.

CE Comté (1) & Bailliage, situé entre le Rhin, l'Are & la Ruffe, confine avec le Canton de Zurich à l'orient, est séparé du Canton de Berne & du Bailliage inférieur des Offices libres de l'Argeu au couchant; & a pour limites au midi les mêmes Offices d'en-haut, & une partie du Canton de Zurich; au nord il est borné par le Frickthal, qui appartient à la Maison d'Autriche, & par le Rhin. Ce fleuve le sépare du district des quatre villes forestières qui sont à la Maison d'Autriche, & de la partie du Kleggau, qui dépend du Prince de Schwarzenberg. Sa longueur du midi au nord porte sur sept à huit lieues; sa largeur, qui est inégale, a trois lieues dans quelques dimensions, & seulement deux en d'autres. La rivière de *Limmat*, qui se jette dans l'Are, traverse presque au milieu ce Bailliage. Le sol en est généralement fertile; il produit toutes sortes de grains, des vins & des fruits de très-bonne qualité: les récoltes s'y font plutôt que dans d'autres districts voisins. On trouve dans divers lieux de ce Bailliage des marbres, du gyps, du fer, des pierres de grès excellentes, des marnes de différentes qualités, &c.

La ville de *Baden*, sur la *Limmat*, est la capitale de ce Bailliage; on l'appelle communément *Baden* en Argeu, ou Argovie, parce qu'elle est située dans l'*Argeu*, qui finit (2) au pont de cette ville, au-delà duquel commençoit l'ancien Canton du *Turgau*, dont celui de Zurich faisoit une partie.

Le Comté de Baden appartenoit, dans (3) les dix, onze

& douzième siècles, à une branche de la Maison des Comtes de Lenzbourg, & qui est connue dans l'Histoire sous le nom distinct de *Comtes de Baden*. Dom *Wieland* (4), Capitulaire de l'Abbaye de Muri, en a donné la Généalogie dans celle de *Lenzbourg*. Ulric, Comte de Lenzbourg, le dernier mâle de cette Maison, & qui mourut en 1172, avoit hérité de la branche de *Baden*. A sa mort, l'Empereur Frédéric *Barberousse*, s'appropriâ la plupart de ses possessions comme dévolues à l'Empire; mais on voit par les titres du temps, que le Comté de Baden ne subit pas le même sort, & qu'il passa aux Comtes de Kibourg comme héritiers de la Maison de Lenzbourg. A l'extinction des Comtes de Kibourg, le Comté de Baden tomba, par héritage, dans la Maison de Habsbourg, & devint la propriété du Comte Rodolf, (depuis Roi des Romains), qui la laissa aux Ducs d'Autriche ses successeurs. Les Suisses en firent la conquête sur le Duc Frédéric en 1415, à l'invitation de l'Empereur Sigismond & du Concile de Constance. Zurich en obtint, cette même année, la possession en hypothèque pour 4500 florins, & y associa les Cantons de Lucerne, Schwitz, Unterwalden, Zoug & Glaris, qui avoient aidé à la conquête. Cette possession leur fut confirmée dans le Traité de Réconciliation, entre l'Empereur & le Duc, le 12 Mai 1418. Les Cantons de Berne & d'Uri furent admis à la Co-Régence, le premier en 1426, le dernier (5) en 1445. Les huit Cantons faisoient gouverner le Bailliage alternativement par des Baillifs de

(1) Henri *Pantaleon*, Description de la ville & du comté de Baden, avec leurs bains salutaires, 1578. in-4°. En allemand, avec fig.

Leu, Dict. Hist. de la Suisse, tom. II, p. 10-31.

L'Etat, & les Délices de la Suisse, tom. III, p. 102-125. Edition de Bâle.

Fœsi, Topographie de la Suisse, tom. III, p. 396-434.

Tscharnner, Dict. Géog. de la Suisse, tom. I, p. 75-78.

Fueslin, Topog. de la Suisse, tom. IV, p. 69-90, &c.

(2) *Tschudii*, Gallia Comata, p. 144.

(3) *Donationes Einsidienfes. Acta Abbatiz Turicensis. Acta Murenfis*, &c.

(4) *Vindicia Vindiciarum Koppianorum ac proinde etiam actorum Murenfis*, p. 151, 152.

Baden Helvetiorum, 1765. in-4°. Entr'autres actes, que Dom *Wieland* ne connoissoit pas, & qui eussent pu donner un nouveau relief à ses recherches, est le Diplôme de Conrad III, Roi des Romains, daté de Spire

le 4 Janvier 1146, & rapporté par plusieurs Auteurs (*), dans lequel on trouve, parmi les témoins, *Udalricus Comes de Lenceburg & Wanherus frater ejus*. Ce Diplôme concerne l'Advocatie du Monastere de Saint-Maximin de Treves. Werner, frere d'Udalric Comte de Oenzbourg, est qualifié Comte de Baden dans plusieurs actes, entr'autres dans un Diplôme (**) du même Roi Conrad, daté de Francfort en 1147, en faveur de l'Abbaye de Corbie (***) en Allemagne.

(5) Le Canton d'Uri, qui avoit aussi aidé à faire la conquête du Comté de Baden, sur le Duc Frédéric, excommunié & proscrit, refusa bien des années de la partager avec ses confédérés, disant qu'ils avoient exécuté les ordres de l'Empereur, mais qu'il n'étoit ni juste ni honnête de s'enrichir aux dépens du Duc Frédéric, avec qui les Cantons avoient fait une treve de cinquante ans le 28 Mai 1412. L'Histoire de la guerre de 1712, prouvera-t-elle que les deux Cantons de Zurich & de Berne montrèrent la même délicatesse de penser, dans la conclusion de la paix avec leurs Alliés naturels? Et comment le nouvel Editeur (***) de l'Etat & des Délices de la Suisse, a-t-il

(*) On en peut voir l'énumération dans le Mémoire de M. le Baron de Zur-Lauben, (*d Baden en Suisse*, 1765. in-4°. pag. 20.) sur la Charte de 1153, qui prouve qu'Adalbert, Comte de Habsbourg, (bisayeul de l'Empereur Rodolf I,) étoit fils de Werner, Comte de Habsbourg. Cette Charte contient une transaction de Werner, Comte de Baden, avec l'Abbe de Zurich, pour un fonds de terre situé au Mont *Albis*.

(**) *Dom Martene*, Collectio veterum scriptorum & monumentorum historicorum, t. II, p. 602-604. Parisiis, 1724. in-fol.

(***) En allemand *Corwei*.

f****, Tome III, p. 103.

leur choix, qui se succédoient tous les deux ans; mais par le Traité de Paix, qui a terminé la guerre civile de 1712, les cinq Cantons Catholiques ont cédé leurs droits aux deux Cantons de Zurich & Berne, & Glaris a conservé les siens pour prix de sa neutralité. Depuis cette époque, les Baillifs des deux premiers Cantons sont en Préfecture, chacun pendant sept ans, & Glaris seulement pendant deux ans.

Le Baillif de Baden réside dans un château, bâti en 1488 pour cette destination, & situé au-dessous de la ville, à la tête du pont couvert qui traverse la Limmat. Il est Juge de seconde instance, seul juge de tous les bans qui excèdent les droits des vassaux: dans ses audiences, il est assisté par l'Unter-Voegt ou Lieutenant-Baillival, & par le Secrétaire-Baillival, ses Conseillers Consultans. Ces deux charges ne sont que pour un temps limité, & il faut en être pourvu par le choix des trois Etats Co-Souverains du Comté. La première ne peut tomber que sur un Bourgeois de la ville de Baden; la seconde, alternativement sur un citoyen d'un des trois Cantons. L'appel des causes majeures est porté devant le Syndicat ou la diète annuelle des Députés des trois Cantons Co-régens, & de-là dans les Cantons mêmes. La Cour des causes capitales est composée de huit Châtelains ou Unter-Voegt, & de seize autres Assesseurs, que le Baillif évoque des quatre Jurisdictions foraines. Il a seul le droit d'adoucir ou de commuer la peine prononcée. Chaque paroisse a une sorte de Justice civile ordinaire.

Le Baillif est Commandant de la ville, dont les clefs sont sous sa garde depuis 1712. Il a le droit d'assister dans le Conseil de la Bourgeoisie. Dans les Diètes Helvétiques, qui se tenoient autrefois régulièrement à Baden, avant la guerre de 1712, il recueilloit les voix, & décidoit en cas d'égalité.

Le Comté ou Gouvernement de Baden contient, outre la ville de ce nom, huit Jurisdictions extérieures ou foraines, comprises dans la souveraineté de Baden, mais non dans le Bailliage proprement dit, & quelques terres ou fiefs particuliers.

La majeure partie des habitans du Comté de Baden; suivent la Religion Catholique Romaine, & font du Diocèse de Constance, excepté Leuggeren, qui est de l'Evêché de Bâle. Les Réformés n'occupent que quelques villages, & en partagent d'autres avec les premiers. En 1714 les Etats Co-Souverains de Zurich & de Berne, firent élever sur une hauteur, entre la ville de Baden & les Grands-bains, un Temple très-beau pour l'usage de leurs Députés & des Réformés, qui usent des bains. Le Ministre est à la nomination alternative des deux Cantons, & il a sa maison particulière depuis 1726, en ville.

Baden (*), & en François *Bade*, qui donne son nom à tout le Bailliage, est une ville assez belle, médiocrement grande, située sur la rive gauche de la Limmat, dans une plaine ferrée, entre deux côtes (6) fort élevés, l'un en-deçà, & l'autre au-delà de la rivière. Les Allemands l'appellent *Ober-Baden*, ou *Baden d'En-haut*, à cause de sa situation, & pour la distinguer de *Baden d'En-bas*, en allemand, *Unter-Baden* sur le Rhin, dans le Marquisat de Baden. Elle doit son origine à ses bains, qui étoient déjà célèbres du temps des Romains. Divers monumens constatent son antiquité. Sa situation au bord de la Limmat, qui sort du lac de Zurich, & se jette dans l'Are, facilitoit en tout temps un petit commerce. Cependant l'abord & la position de la ville sont très-incommodes. Elle est à quatre lieues au-dessous de Zurich. On l'appelle en latin *Aquæ Helveticæ, castellum Thermorum, vicus Thermorum, Thermopolis, Thermæ Helveticæ, Bada, Badena & Badenia*. C'est vraisemblablement (7) au même lieu qu'il faut rapporter ce que dit Tacite (8), en parlant des excès que commirent les troupes de Cécina, Lieutenant de l'Empereur Vitellius: *Direptus longâ pace in modum municipii locus, amæno salubrium aquarum usu frequens*. Ce lieu avoit été bâti pendant la longue paix dont les Helvétiques avoient joui jusqu'à l'invasion de Cécina; il devint à peu près aussi considérable qu'une ville municipale, à cause du concours de monde qu'attiroient en cet endroit les plaisirs des bains. Cet endroit (9) où les montagnes se

pu dire que Zurich & Berne, qui ont acquis en majeure partie, le Comté de Baden par le Traité d'Arau, ne peuvent pas se promettre de tirer un grand avantage des revenus de ce Bailliage, & que si ces Cantons avoient voulu se conduire par des vues d'intérêt, dans le Traité en question, ils auroient pu obtenir encore des terres d'une plus grande étendue. Cet Observateur a-t-il donc pu se cacher tous les sacrifices que les cinq Cantons Catholiques ont été obligés de faire dans ce Traité? Il eût mieux éclairé le lecteur s'il lui eût appris pourquoi, après avoir exigé ces sacrifices, les deux Cantons ont depuis rétabli l'Abbé de Saint-Gall dans les mêmes droits, pour la défense desquels les Cantons catholiques, ses alliés, avoient pris les armes; il eût dû aussi nous apprendre les motifs secrets qui ont empêché jusqu'à présent la restitution des conquêtes, faite en 1712 sur les Cantons Catholiques, & cela malgré le retour du sentiment fraternel & confédéral qui devroit, ce semble, opérer cette réintégration, à l'exemple de celle qui a été accordée à l'Abbé de Saint-Gall. On pourroit encore proposer d'autres questions de ce genre à l'Observateur anonyme; mais on les omet pour lui recommander l'esprit de modération dont il fait souvent un faible usage.

(*) Planché, n°. 58 & 136.

(6) Qui font partie du mont Leberberg.

(7) D'Anville, Notice de la Gaule, p. 76, 77. Ce savant Académicien cite une inscription en l'honneur de Marc Aurele, qui finit par ces mots: RESP. AQ. c'est-à-dire, REPUBLICA AQUENSIS. Mais ce monument, qui regarde

l'Empereur Marc-Aurele Antonin, (Caracalla), fils de l'Empereur Septime Sévère, existe à l'entrée de l'Eglise Collégiale à Baden, dans le Marquisat de ce nom. Voyez Gerberti, *Iter Alemannicum*, p. 339. Typis San-Blaſianis, 1773. in-8°. cum fig.

(8) Histor. I, Sect. 67.

(9) M. de Bochat (*), disserte sur l'étymologie Tudesque du nom de Baden, & le dérive de la langue Celtique, dans laquelle ce mot a, non-seulement la même signification de Bain, mais encore une autre, qui ne convenoit pas moins à la situation du lieu, & à l'usage des Gaulois. *Bad* vouloit dire en leur langue, un petit bateau, un esquif, un vaisseau de mer fort léger, un bac. En supposant que cette ville doive sa première origine à ses bains, quel nom de la langue celtique auroit mieux fait connoître que celui de Baden, ce qui distinguoit si avantageusement le lieu? Si l'on aime mieux supposer que le lieu étoit bâti avant la découverte des eaux, le nom de *Baden*, qui auroit indiqué qu'on y passoit la rivière dans un bac, ou qu'on y commençoit à naviger sur la Limmat, n'eût pas été moins convenable. Et pour peu qu'on voulût se livrer aux conjectures, en se rappelant la vénération particulière des habitans de Baden pour la Déesse Isis, qui avoit son Temple au village de Wettingen, dans la proximité de Baden, il pourroit venir dans l'esprit que les Helvétiques l'y adoroient, de même que les (***) Sueves leurs voisins, sous la figure d'un vaisseau, & on penseroit que *Bad* voulant aussi dire un petit vaisseau, les Helvétiques désignèrent sous ce nom

(*) Mém. sur l'Hist. anc. de la Suisse, tom. I, p. 123-129; & tom. III, p. 79, 80.

(**) Tacit. de Morib. German. cap. IX.

rapprochant;

rapprochant, ne laissent qu'un chemin ferré, pour passer de l'Allemagne & de la Turgovie dans l'Argeu, & de-là dans les Gaules & en Italie, devoit être regardé comme un passage important, qu'il convenoit aux Helvétiens de bien garder, en le fortifiant.

Tacite nomme expressément ce lieu *vicus Thermorum*, le village des Thermes ou Bains; & il nous apprend qu'il y avoit un ancien château, *castellum*; c'étoit sans doute celui dont on voit encore les ruines, & qu'on appelloit autrefois *le rocher de Baden*, en allemand *der stein zu Baden*, où les Comtes de Baden, & après eux les Comtes de Kibourg & de Habsbourg & les Ducs d'Autriche, ont résidé. On a trouvé dans ce château plusieurs antiquités romaines, entr'autres une inscription (10) à l'honneur de *Mercurius Marunus*, qui a été transportée (11) à Zurich après la guerte de 1712. Ce château, qui avoit été brûlé en 1415 par les Suisses, fut réparé l'an 1659 par les habitants de Baden: ils le fortifierent durant les années suivantes. Sa situation commandoit toute la ville; mais il a été démoli en partie dans la guerre de 1712, après que la ville se fut rendue à discrétion.

Il y a dans Baden un Chapitre; la nomination du Prévôt & des Chanoines appartient au Petit-Conseil de la ville de Baden, mais celle du Curé dépend de l'Abbaye de Wettingen, qui le choisit dans la Bourgeoisie, suivant un ancien Concordat. L'Eglise Collégiale, dédiée à *Notre-Dame*, est en même-temps la Paroisse de la ville. Son érection en Chapitre ne date que de l'an 1624. Il y a aussi dans la ville un Hôpital bien renté, & que la Reine Agnès, fille de l'Empereur Albert I, fonda en 1310. Outre un Couvent de Religieuses du Tiers-Ordre de S. François, qui est dans le fauxbourg en venant de Mellingen, il y a encore hors de la ville & près de ses fossés, à la sortie du même fauxbourg, un Couvent de Capucins. L'Hôtel-de-Ville est remarquable par son ancienne structure. On y voit la salle où, en 1714, se tint le Congrès pour mettre la dernière main au Traité de paix de Rastadt, entre l'Empereur & le Roi de France. En 1718 les Cantons de Zurich & de Berne conclurent à Baden leur Traité particulier de pacification avec l'Abbé de Saint-Gall.

On a imprimé les actes de la dispute qui se tint à Baden en 1526 entre les deux partis des Cantons, sur les Thèses des Réformateurs. Ce fut une démarche infructueuse, & qui ne servit qu'à aigrir davantage l'esprit de parti par des accusations réciproques.

Le Gouvernement municipal de la ville est confié aux deux Conseils des Dix & des Quarante, & à divers Corps de Justice & de Police. Un Avoyer, choisi par les Qua-

rante, & par un Comité de soixante Bourgeois, est le chef de la Magistrature. Le Conseil des Quarante est présidé par son Avoyer particulier. La ville jouit de divers revenus, qui offrent des bénéfices lucratifs à ses Bourgeois; des Canoniciens, les emplois de recette publique, les petits profits sur le concours des étrangers aux bains, sont à peu près les seuls objets de l'ambition & de l'industrie de cette Bourgeoisie peu nombreuse.

L'Hôpital de Baden, dont j'ai parlé, possède la basse-Jurisdiction à Fislisbach, & la collation de cette Paroisse qui est dans le Comté de Baden, celle de Rodorf dans le même Bailliage, & celle de Goessliken, dans les Offices libres du bas-Argeu, avec le droit de confirmation de la Cure de Steinmaur, dans le Canton de Zurich, au Bailliage de Regensberg.

La ville de Baden exerce la haute & basse-Jurisdiction dans sa ban-lieue.

Les Bains de *Baden* sont construits sur les deux bords de la Limmat, à un quart de lieue au-dessous de la ville. Ceux qui sont sur la rive droite sont petits, & dans un hameau. Les grands bains sont sur la rive gauche, dans un joli bourg, bâti de belles maisons, qui peut passer pour une seconde *Bade*: ce bourg est situé sur une colline, dont la pente est fort rude; & il s'y trouve une Eglise dédiée aux trois Rois. C'est-là que sont les grands bains dans les hottelleries, & dans les maisons particulières, où l'on conduit l'eau par des *Canaux*. Les sources chaudes, abondantes, dignes, par leur efficacité, de la grande célébrité qu'elles ont acquise depuis un temps immémorial, fournissent deux grands bassins publics pour l'usage des pauvres, & outre cela, près de deux cens bains privés, sous des voûtes propres & commodes, où il y a de petits appartemens qui se louent: on appelle le bain des pauvres, le bain de *Sainte-Verene*, à cause d'une statue de pierre que les gens du pays disent être *Sainte-Verene*. Mais on a cru avoir découvert que cette colonne étoit un ouvrage des Romains, & qu'il y avoit au-dessus une statue d'*Isis*, Déesse de la Médecine, & la principale Divinité qui étoit réputée présider aux eaux minérales. L'Auteur de *l'Etat & des Delices de la Suisse*, accuse ici gratuitement les habitants modernes du pays de Baden, de rendre un culte religieux à une Divinité Egyptienne, sous le nom de *Sainte-Verene*; il ajoute que l'on a fait une fondation annuelle pour l'entretien d'une lumière, qui brûle toutes les nuits dans une lanterne, vis-à-vis de cette Sainte, & en son honneur. *Tant l'ignorance & la superstition ont de pouvoir & de force sur certains esprits.* Mais n'en déplaise à l'Observateur, cette statue n'est pas aussi ancienne qu'il la

leur attachement au culte de la Déesse. Telles sont les conjectures spécieuses de M. de Bochat.

(10) Ce monument a été rapporté par M. Ott, dans ses Observations sur les antiquités de Cloten, p. 32, & par Jean-Henri Bluntschli dans les *Memorabilia Tigurina*, p. 11, 12, dernière Edition. M. le Baron de Zur-Lauben en a donné l'explication dans le Tome XXXVI, de l'Histoire de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres, p. 163, 164.

(11) Ce monument est conservé à Zurich dans la Bibliothèque publique avec une colonne milliaire qui eut le même sort en 1712, & qu'on voyoit auparavant à Baden devant le *Château-Neuf*, le long du grand-chemin. L'inscription est dressée à l'honneur de l'Empereur Trajan, & en mémoire de ce qu'il fit paver un chemin dans ce pays-là. On découvre encore quelques restes de ce

Tome II & dernier.

chemin dans un bois de chênes, entre Wildegg & Arau, & entre Kilchdorff sous Baden, & Clingenau. La colonne milliaire dont je parle, avoit été trouvée en 1535, dans un champ voisin du hameau *Wil* dans la paroisse de Gebisdorf, au Comté de Baden, entre Baden & Windisch. Le célèbre Historien antiquaire, Gilles de Tschoudi, qui étoit alors Baillif de Baden, fit transporter & placer ce monument devant le château de sa résidence à Baden. Il nous apprend lui-même ces particularités dans sa description de la *Gallia Comata*, p. 144. Cette colonne a resté dans sa nouvelle position jusqu'en 1712, où les Zurichois, qui ne pouvant pardonner à la ville de Baden son attachement pour les cinq Cantons Catholiques, ne se contenterent pas de diminuer ses immunités, mais la priverent encore des monuments qui servoient à son illustration.

N n n n n

suppose; & d'ailleurs, quand elle seroit du temps des Romains, & qu'avec le temps les Idolâtres, convertis au Christianisme, en eussent fait l'image de *Sainte-Verene*, Patronne du Chapitre de Zurzach, au Comté de Baden, & qui, suivant sa légende, rendit la santé à beaucoup de malades, cette transformation partoît du même principe, qui a fait dire à *S. Augustin*, dans sa Lettre (12) à *Publicola*, que lorsqu'on consacre (13) à l'honneur de Dieu, les idoles, les bois, on ne le fait que pour convertir à la vraie Religion les hommes sacrilèges & impies.

Tous ces bains ont sept sources différentes, qui se trouvent en divers endroits du bourg, au bord de la rivière. Il y en a même une qui est au milieu de la rivière; une entr'autres est dans un coin du bourg, & chaude à brûler la main, près d'un quartier de rocher, qu'on appelle *la pierre chaude*, en allemand *der heisse stein*. Celle qui fait le bain des pauvres, passe pour être propre à rendre fécondes les femmes stériles. Les eaux de tous ces bains sont chaudes au troisième degré, & imprégnées de beaucoup de soufre, & d'un peu d'alun & de nitre. Leurs sources sont toujours les mêmes, sans croître ni décroître, toute la variation qu'on y remarque, c'est que, vers le commencement de *Mai* & de *Septembre*, elles poussent plus abondamment des fleurs de soufre, ce qui fait juger qu'elles ont plus de vertu dans ces temps-là. Ces eaux sont bonnes à boire aussi-bien que pour le bain. Je ne ferai pas ici leur analyse: On peut lire les Traités qu'ont donné, sur leurs propriétés, *Conrad Gesner*, *Hottingers*, *Scheuchzer*, &c. Indépendamment des malades, de nombreuses compagnies viennent en été des villes voisines, particulièrement de *Zurich*, dans ces bains, comme à un rendez-vous d'amusemens. Le Lecteur voudra bien me permettre de lui offrir ici la description que *Michel de Montaigne* a faite de ces bains, dans le *Journal* (14) de son voyage en Italie, par la Suisse & l'Allemagne en 1580 & 1581. Ce tableau, comparé avec celui du dix-huitième siècle, peut avoir son mérite aux yeux du Philosophe, sur-tout lorsqu'il se rappellera que l'Auteur est celui qui, dans ses *Essais*, s'est peint comme un Observateur qui a fait des réflexions profondes sur ce qui se passe dans l'esprit & dans le cœur des hommes, & dans le commerce du monde. Voici le texte de *Montaigne*: « *Bade*, quatre lieues (de *Horness* dans » *le Frikthal*), petite ville, est un bourg à part où sont » les beings. C'est une ville Catholique sous la protection » des huit Cantons de Souïsse, en laquelle il s'est fait plusieurs assemblées de Princes. Nous ne logeâmes pas en » la ville, mais audit bourg qui est tout au bas de la montagne, le long d'une rivière, où un torrent plutôt, » nommé *Limaq*, qui vient du lac de *Zuric*. Il y a deux » ou trois beings publics de couvers, de quoi il n'y a » que les pauvres gens qui se servent. Les autres en fort » grand nombre sont enclos dans les maisons, & les divi- » se-t-on & départ & en plusieurs petites cellules parti-

» culieres, closes & ouvertes, qu'on loue avec les cham- » bres: lesdites cellules les plus délicates & mieux accom- » modées qu'il est possible, y attirant des veines d'eau » chaude pour chacun being. Les logis très-magnifiques; » en celui où nous logeâmes, ils'est veu pour un jour trois » cens bouches à nourrir. Il y avoit encore grand compai- » gnie quand nous y étions, & bien cent septante liets, qui » servoient aux hôtes qui y étoit. Il y a dix-sept poë- » les & onze cuisines, & en un logis voisin du nôtre, cin- » quante chambres meublées. Les murailles des logis sont » toutes revêtues d'escussions des Gentilshommes qui y » ont logé. La ville est au-dessus de la croupe, petite & » très-belle, comme elles sont quasi toutes en cette » contrée. Car outre ce qu'ils sont leurs rues plus larges » & ouvertes que les nôtres, les places plus amples, & » tant de fenestragés richement vitrés par-tout, ils ont » telle coutume de peindre quasi toutes les maisons par » dehors, & les chargent de devises qui rendent un très- » plésant prospect: outre ce que il n'y a nulle ville où il » n'y coule plusieurs ruisseaux de fontaines, qui sont éle- » vées richement par les carrefours, ou en bois ou en » pierre. Cela fait paroître leurs villes beaucoup plus bel- » les que les Françoises. L'eau des beings rend une odeur » de soufre à la mode d'Aigues-Caudes (15) & autres. » La chaleur en est modérée comme de *Barbotan* (16) ou » *Aigues-Caudes*, & les beings à cette cause fort doux » & plésans. Qui aura à conduire des Dames qui se veuil- » lent beingner, avec respect & délicatesse, il les peut » mener là; car elles sont aussi seules au bain, qui semble » un très-riche cabinet, cler, vitré, tour autour revêtu » de lambris, peint & planché très-proprement; à tout » des (17) sièges & des petites tables pour lire ou jouer » si on veut, étant dans le bein. Celui qui se beingne, » vuide & reçoit autant d'eau qu'il lui plaît; & a-t-on les » chambres voisines chacune de son bein, les promeneors » beaux le long de la rivière, outre les artificiels d'aucu- » nes galeries, ces beings sont assis en un vallon comman- » dé par les côtés de hautes montagnes, mais toutefois » pour la plupart fertiles & cultivées. L'eau au boire est » un peu fade & molle, comme une eau battue, & quant » au goût elle sent au soufre; elle a je ne sçai quelle pi- » cure (18) de salure. Son usage à ceux du pays est prin- » cipalement pour ce being, dans lequel ils se font cor- » neter (19) & seigner si fort, que j'ai veu les deux beings » publics par fois, qui sembloient être de pur sang. Ceux » qui en boivent à leur coutume, c'est un verre ou deux » pour le plus. On y arrête ordinairement cinq ou six » semaines; & quasi tout le long de l'esté ils sont fré- » quentés. Nulle autre Nation ne s'en ayde, ou fort peu, » que l'Allemande; & ils y viennent à fort grandes fou- » les, &c. &c. ». Je ne copierai pas plus loin le texte de *Montaigne*, qui a décrit ensuite la coëffure du beau sexe de *Baden*, & le costume des Suisses de son temps.

(12) Epistola XLVII.

(13) Idola, Luci, in honorem Dei convertuntur, hoc de illis fit, quod de hominibus, quum ex sacrilegis & impiis veram religionem convertuntur.

(14) Avec les Notes de M. de Querlon, tom. I, p. 61-66, Rome & Paris, 1774. in-12, avec fig.

(15) Eaux thermales, sur la montagne d'Ossau en Béarn.

(16) Eaux thermales, dans le Comté d'Armagnac.

(17) Avec.

(18) C'est-à-dire, est acidule, piquante.

(19) Ventoufer.

Ce seroit ici la place de parler d'une prétendue merveille de la nature; ce sont des dés qu'on a trouvés en terre hors de Baden, en allant aux grands bains, dans leur voisinage. On a douté (20) si ces dés étoient un jeu de la nature, ou un monument de l'art, mais il est vraisemblable que (21) l'artifice s'en mêle, pour tromper la curiosité empresseée des étrangers qui les recherchent.

Passons à la description des autres lieux principaux du Bailliage de Baden, qui est partagé en huit Départemens intérieurs, en trois autres extérieurs, & en quelques Seigneuries.

Voici la spécification des huit départemens intérieurs.

I. Wettingen. Ce Département comprend la paroisse & le village de Wettingen dans la proximité de la Limmat & de l'Abbaye de Wettingen, dont je vais parler. On a trouvé dans ce village plusieurs monumens d'antiquité. Au clocher de l'Eglise on voit en-déhors une pierre avec une inscription (22), qui nous apprend que le Temple du lieu fut bâti autrefois à l'honneur de la Déesse Isis par *Anufius Magianus*, Bourgeois de Baden, *Vir Aquensis*. En 1633 on déterra, près de Wettingen, dans un petit bois, un pot de terre plein de médailles d'argent, de *Gordien*, de *Maximin*, de *Maxence*, de *Maximien*, de *Constantin le jeune*, & huit (23) plats d'argent, avec un sympule à manche, & un gobelet. On les regarda d'abord comme des ustensiles, qui servoient au Temple d'Isis. Ces pièces présentent plusieurs figures de Divinités & d'animaux, avec des noms Gaulois. *Mathieu Merian* en a tracé (24) un dessein exact dans sa Topographie de la Suisse. La basse-Jurisdiction (25) de Wettingen, ainsi que celles de *Wurenlos*, de *Kilchwangen*, &c. appartiennent à l'Abbaye de Wettingen. La paroisse de *Wurenlos* est de Religion mixte, à une lieue au-dessus de Baden.

Dom Hergott a rapporté, dans la Généalogie (26) de la Maison de *Habsbourg*, un acte daté de 1241, par lequel les deux *Hartmann*, oncle & neveu, Comtes de *Kibourg*, donnerent au Couvent de Wettingen, un bois situé au mont *Badberg* ou de *Baden*, à condition que les Moines ne feroient jamais faire de pont sur la *Limmat*, près de leur Couvent, promesse (27) qu'ils ratifierent, & qui fut exécutée. On passoit la riviere près de l'Abbaye, sur un pont volant, qu'on attachoit à une grosse corde, épaisse comme le bras, qui étoit tendue au-dessus de l'eau. Ce n'a été que depuis peu d'années que l'Abbé de Wettingen a fait construire, fort près de son Couvent, le plus beau pont

qui soit en Suisse après celui de *Schaffhausen*: c'est le même Charpentier qui les a fait tous les deux, *Ulric Brubenmann*, de *Teuffen*, au Canton d'*Appenzell*. L'Abbé a obtenu cette permission des Etats Co-Souverains du Comté de Baden, mais sous certaines restrictions pour le péage & le temps du bail.

De *Zurich* à *Baden* ce n'est qu'une longue chaîne de collines couvertes de vignobles, & remplies de villages, de hameaux & de belles maisons de campagne. La *Limmat* coule rapidement dans un lit difficile & étroit au fond des vallées.

L'illustre Abbaye de (*) *Wettingen* est à une demi-lieue au-dessus de *Baden*, au bord de la *Limmat*, dans une situation agréable, à l'extrémité d'une grande & belle campagne, & elle occupe une petite presqu'île que forme la riviere en cet endroit. Elle (28) est de l'Ordre de *Cîteaux*, & fut fondée l'an 1227, par *Henri Comte de Rapperschweil*. Ce Comte étant de retour de ses longs voyages en *Orient* & dans la *Terre-Sainte*, qui lui firent donner le nom de *Wandelbar* ou *Wandler*, c'est-à-dire le *Voyageur* ou le *Pelerin*, fonda ce Couvent, qu'il appella *Meer-Stern*, en latin *Maris Stella*, c'est-à-dire *Etoile de Mer*, en mémoire de ses voyages, & d'une apparition qu'il eut d'une étoile extraordinaire en plein jour, au moment que son vaisseau alloit périr dans une tempête; au moins telle est la tradition de l'Abbaye de Wettingen, qui porte dans ses armes une fyrene couronnée, au chef de gueules, à une étoile d'or. C'est aussi le nom que le Couvent porte encore aujourd'hui, en latin, *Maris Stella*. Le Comte *Henri* acheta la place des Chanoinesses de *Chennis* & le village de *Wettingen* avec toutes ses dépendances, du Comte *Hartmann de Kibourg*. Divers Seigneurs contribuerent aussi à renter richement ce Couvent. L'Abbé a la direction spirituelle de sept Abbayes de Religieuses de son Ordre en Suisse; *Feldbach*, *Frauenthal*, *Gnadenenthal*, *Kalchrein*, *Magdenau*, *Tenniken* & *Wurmpach*, & la collation des Paroisses Catholiques de la ville de *Baden*, de *Dietikon*, *Magdenau*, *Tenniken* & de *Wurenlos*; & celle des Paroisses Réformées *Hoengg*, *Kloten*, *Otelfingen* & de *Tallweil*, dans le Canton de *Zurich*, & de *Dietikon* dans le Comté de *Baden*. L'Abbaye a aussi la basse-Jurisdiction à *Wettingen*, *Wurenlos*, *Dietikon*, *Schlieren*, *Spreitenbach*, & dans quelques Fermes voisines: elle entretient à *Zurich*, dans un hôtel qui porte son nom, un Receveur, qui perçoit les revenus qu'elle possède dans le Canton. Ce Receveur doit toujours être choisi dans la Bourgeoisie de *Zu-*

(20) *Dom Calmet* a inféré, dans son *Itinéraire Suisse*, (*Diarium Helveticum*, imprimé à *Einsidlen* en 1756. in-8°. avec fig.) une attestation en latin, par laquelle le Sénat de *Baden* reconnoît la merveille de la nature dans les dés qu'on déterra dans sa ban-lieue.

(21) Voyez sur les dés de *Baden* les Dissertations de Messieurs *Scheuchzer*, *Altmann*, &c.

(22) *M. de Bochat* en a donné l'explication dans le second volume de ses Mémoires sur l'Histoire ancienne de la Suisse, p. 390-402.

(23) Pesant quatorze marcs & deux onces.

(24) En 1642. On trouve l'explication de ces monumens dans le même volume de *M. de Bochat*, p. 402-417.

(25) *Ulric Meyer*, de *Mellingen*, Abbé de *Wettingen*, a fait graver en 1694 le plan géométrique de la Jurisdiction de *Wettingen*. Le même Prêlat fit aussi imprimer des copies de tous les principaux titres de son Monastere;

& pour leur donner toute l'authenticité requise, afin qu'elles puissent remplacer les originaux en temps & lieu, il eut soin de faire vidimer ces copies par la Chancellerie du Comté de *Baden*.

(26) Vol. II, p. 264.

(27) Les expressions sont remarquables: *Conventus noster firmiter promisit, tam ipsos, quam posteros eorum, pontem circa claustrum nunquam se facturos, hoc considerantes, quod occasione Pontis multa possent ibidem de gentibus incommoda provenire.*

(*) *Planche*, n°. 136.

(28) *Leu*, Dict. Hist. de la Suisse, tom. XIX, p. 383-394. *Elogia Abbatum maris stellæ*, 1728. in-fol. *Lang*. Hist. Eccles. de la Suisse, tom. I, p. 1089-1092.

Gallia Christiana nova, tom. V, &c.